



31st Conference
New England Governors and
Eastern Canadian Premiers

31^e Conférence
Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre
et premiers ministres de l'Est du Canada



Résolution 31-1

RÉSOLUTION AU SUJET DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Nouvelle-Angleterre et l'Est du Canada entretiennent depuis longtemps des relations culturelles, politiques et économiques, relations officialisées depuis l'instauration de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) en 1973;

ATTENDU QUE la promotion de sources d'énergie économiquement exploitables, fiables et sûres avantagera les économies de la région et rehaussera le bien-être de ses habitants;

ATTENDU QUE l'on reconnaît dans la région les occasions qui se présentent d'améliorer la qualité de l'air et de réaliser les objectifs environnementaux régionaux et gouvernementaux en réduisant la demande d'énergie, en accroissant l'utilisation de sources d'énergie plus propres et en appliquant des politiques appropriées aux transports;

ATTENDU QUE les GNA/PMEC ont tenu des forums très réussis sur l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (Charlottetown (I.-P.-É.) en octobre 2006) et sur les transports et les politiques relatives à la qualité de l'air (Portland, ME en décembre 2006), forums qui ont réuni de grands décideurs, gens d'affaires et autres intervenants afin qu'ils cernent des possibilités d'action régionale;

ATTENDU QUE, en 2001, les GNA/PMEC ont adopté un Plan d'action sur les changements climatiques contenant d'audacieux objectifs qui visent à ralentir la croissance des émissions de gaz à effet de serre dans la région et à les réduire généralement d'ici 2020;

ATTENDU QUE les initiatives des États du Nord-Est et des provinces visant l'atteinte de cibles environnementales précises doivent être intégrées aux mesures prises aux plans local, régional et national;

ATTENDU QUE les GNA/PMEC ont déployé des efforts considérables pour atteindre les objectifs de leur Plan d'action, mais qu'ils reconnaissent qu'il faut faire davantage pour réaliser ces objectifs;

ATTENDU QUE les GNA/PMEC ont tenu un forum de niveau ministériel à Québec en février 2007 afin de recommander des mesures appropriées qui pourraient être prises, dans la région, pour faciliter le commerce intrarégional de l'énergie, promouvoir le développement des énergies renouvelables, accroître l'efficacité énergétique et voir aux dossiers critiques de planification des transports et des émissions atmosphériques;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les GNA/PMEC adopteront les recommandations du sommaire des résultats du Forum ministériel sur l'énergie et l'environnement des GNA/PMEC (*Summation of Outcomes from the NEG/ECP Ministerial Forum on Energy & the Environment*) et toute modification convenue à la 31^e Conférence des GNA/PMEC et demanderont à ses comités (comme l'indique le document) de débiter la mise en œuvre des actions convenues;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les GNA/PMEC encourageront vivement une plus grande collaboration entre les autorités locales, nationales et internationales pour que soient adoptés rapidement des politiques et des programmes contribuant à stabiliser le climat, à accroître la sécurité énergétique et à promouvoir le développement économique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINE) et le Comité de l'environnement (CE) organiseront un atelier sur l'Initiative régionale sur les gaz à effet de serre (RGGI) afin de discuter des effets qu'aura cette initiative sur la Région une fois mise en œuvre, d'évaluer l'impact régional du projet de législation canadien sur les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre et d'examiner d'autres moyens de respecter les objectifs des GNA-PMEC en matière de réduction de ces émissions;


IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité international du Nord-Est sur l'énergie et le Comité de l'environnement exploreront la possibilité de mettre en place un échange de droits d'émission de gaz à effet de serre pour la région du Nord-Est et en feront rapport à la prochaine conférence des GNA-PMEC;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les GNA/PMEC, en se servant de programmes actuels (comme l'initiative régionale sur les gaz à effet de serre (RGGI) et le registre climatique) et en appliquant vigoureusement les mesures dont il a été question au Forum ministériel, ainsi que d'autres programmes, dans la région et dans leurs domaines de compétence, chercheront énergiquement à réaliser l'objectif du Plan d'action sur le changement climatique 2020 des GNA/PMEC – une réduction de 10 p. 100, par rapport aux niveaux de 1990, des émissions de GES dans la région d'ici 2020 et l'établissement d'une date cible, soit l'année 2050, pour l'atteinte de l'objectif du Plan qui consiste à réduire les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2001 de manière compatible avec un objectif de réduction mondiale de 75 à 85 % des émissions, sous réserve d'une analyse scientifique plus approfondie de cette cible.

Adopté à la 31^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Brudenell (Île-du-Prince-Édouard) le 26 juin 2007.



Robert Ghiz
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Coprésident



James H. Douglas
Gouverneur du Vermont
Coprésident